Compte rendu du conseil du jeudi 27 janvier à 20 H 00

Présents: Gaël MONNERET, Martine RAISON, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Anne-Marie PEGUILLET, Jean Claude COMPAGNON, Christophe MARION, Thomas ROUSSE, Christophe MARION.

Absents excusés: Pascal SIMONET, Francine PACCARD.

Secrétaire: Martine RAISON.

- Le compte-rendu du conseil du 2 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

- Délibérations :

Délibération N° 1 : Le prêt N° 07123002 passé auprès de la Banque Populaire en 2011 est un emprunt au capital de 200 000 € remboursable sur 20 ans au taux de 2,08 %. Après négociation, et sur proposition de la Banque Populaire, ce taux peut être modifié dans les conditions ci-dessous :

- Capital restant : 110 659,81€.

- Durée : 9,5 ans. - Taux : 1.39 %.

A l'unanimité, le conseil accepte cette révision et charge le maire de signer tous documents afférents.

Délibération N° 2 : Le maire présente les demandes de subventions adressées aux services de la Préfecture et du Département concernant la réparation de la toiture de la maison Mouillard sise section AD N° 281 ainsi que le plan de financement prévisionnel qui se décline ainsi :

- Coût HT prévisionnel :16 050 €.
- Subvention DETR sollicitée : 4 815 €.
- Subvention Départementale sollicitée : 4 815 €
- Autofinancement : 6 420 €.

Le conseil Municipal adopte l'opération de réalisation des travaux et arrête les modalités de financement.

Délibération N° 3 : Le maire présente les demandes de subventions adressées aux services de la Préfecture et du Département concernant le renouvellement du système de chauffage de la salle du foyer ainsi que le plan de financement prévisionnel qui se décline ainsi :

- Coût HT prévisionnel : 20 337 €.
- Subvention DETR sollicitée : 6 711 €.
- Subvention Départementale sollicitée : 6 711 €
- Autofinancement : 6 915 €.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré adopte l'opération de réalisation des travaux et arrête les modalités de financement.

Délibération N° 4 : Le maire présente la demande de subvention adressée aux services de la Préfecture concernant l'aménagement du chemin de La Mouille ainsi que le plan de financement prévisionnel qui se décline ainsi :

- Coût HT prévisionnel :12 425 €.
- Subvention DETR sollicitée : 4 100 €.
- Autofinancement : 8 325 €.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré adopte l'opération de réalisation des travaux et arrête les modalités de financement.

Délibération N° 5 : Le prix du lot d'affouage 2022 est fixé à 50€.

Délibération N° 6 : Depuis le 1er janvier 2022, les collectivités locales ont la possibilité de participer aux frais de mutuelle santé de leurs agents territoriaux. Suite à l'adhésion d'un agent communal à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale), le conseil municipal est invité à se prononcer sur la participation de la commune à la cotisation de mutuelle santé de son agent et propose une participation à hauteur de 50 %.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré approuve la prise en charge partielle à hauteur de 50 % de la cotisation mutuelle santé de l'agent communal venant d'adhérer à la MNT.

Délibération N° 7 : Le maire présente la demande de la communauté d'Agglomération du Grand dole qui souhaite se désaffilier de Centre de Gestion de la Fonction Publique. Le conseil Municipal, après avoir délibéré exprime son désaccord face à cette demande.

Délibération N° 8 : Le maire présente le programme de travaux de renforcement du réseau électrique de la rue Jeanne d'Arc, du renouvellement et de l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication. Ces travaux dirigés par les services du SIDEC coûteront 21 596,35€ à la commune.

Délibération N° 9 : En vue de procéder à La mise en place de la télétransmission à la Préfecture des actes budgétaires au moyen de l'application" ACTES ", il convient de passer une convention entre le représentant de l'Etat et la commune. Cette convention permettra la mise en service de ce dispositif et les délibérations soumises au contrôle de légalité pourront être transmises par ce biais. Le conseil municipal approuve la mise en œuvre de cette application "ACTES".

- Questions d'actualité :

- Point sur les travaux en cours.

Benoit a entrepris le nettoyage des abords de la Maison Mouillard afin de préparer les futurs travaux du lotissement : coupe d'arbres, destruction de murs en mauvais état, démontage d'un pilier du portail donnant sur la rue des Vieux Monts. Ce pilier sera remis en place après les travaux, mais de manière à laisser un passage plus large.

Le projet lotissement avance : l'achat de terrain appartenant à Madame et à Monsieur Viturat est signé, de même que l'échange avec Madame et Monsieur Bedel. Si les conditions sanitaires ne viennent pas trop perturber le calendrier, les travaux de réalisation de la voirie et des réseaux devraient commencer fin février.

Le projet de réalisation de le nouvelle station de lagunage est en phase d'étude. L'acquisition des terrains nécessaires est en cours. Les travaux devraient se dérouler cet été.

- La demande de déclassement du chemin rural du Prelot est aujourd'hui entravée. La commune se renseigne à propos du propriétaire aujourd'hui non identifié du terrain qui bloque le processus.

- Questions diverses :

Le Conseil s'interroge sur la nécessité ou non de rédiger un règlement du futur lotissement. Le PLU est très précis à propos de l'urbanisation et propose déjà des règles à la construction. Les précisions marginales pourraient être apportées dans un cahier des charges signé au moment de l'achat des parcelles.

Le maire présente les conclusions d'une réunion qui s'est tenue dans les locaux d'ECLA le 12 janvier, à propos du projet de construction d'une plateforme logistique de produits pharmaceutiques, et éventuellement de la réservation de terrains destinés à la construction d'un futur hôpital sur 10 à 15 hectares de terrains sur le territoire de Pannessières, en bordure de Perrigny. Actuellement, deux terrains situés l'un sur la zone de Perrigny, l'autre pour moitié sur cette même zone (ancien site béton lyonnais) et l'autre moitié sur Pannessières. Les services de la chambre d'agriculture ont été prévenus et une lettre envoyée aux élus de notre secteur pour demander leur avis sur ces projets.

Un élève de Pannessières ne respecte pas le règlement des transports dans le bus qui relie le village à Perrigny. Des sanctions à son encontre sont en préparation de la part du service des transports.

Le contrat qui liait la commune à AIR a été rompu. Le stagiaire présent cet automne et en début d'hiver a quitté ses fonctions.

La consommation d'électricité par la commune, et notamment par l'éclairage public, coûte cher et les prix sont en augmentation. Jean-François Rehfuss mène une étude qui vise à améliorer l'efficience du matériel installé, notamment les différents coffrets de commande des lampes extérieures.

La séance est levée à 11 h 00. La prochaine séance sera consacrée aux finances.

Le maire : Maurice MONNET